

L'égalité sans limites ...

Le 8 mars marque la Journée internationale des femmes et constitue un moment privilégié pour souligner les gains obtenus par les luttes féministes dans la quête d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est aussi l'occasion de brosser le portrait des réalités et des luttes qu'il faut encore mener. Puisque le féminisme promeut l'égalité entre les hommes et les femmes, le thème retenu pour 2017, L'égalité sans limites, revisite cette notion incontournable.

Au fil du temps, les femmes ont obtenu divers droits dont : le droit de vote (1918 au Canada, 1940 au Québec); le droit d'être nommée au Sénat (1929); le droit des femmes mariées sous le régime de la communauté de biens de disposer de leur salaire (1931); le droit des femmes mariées d'ouvrir un compte bancaire (1934); le droit des femmes



mariées à la propriété (1964); la reconnaissance à la capacité juridique des femmes mariées, leur permettant d'exercer une profession, de gérer leurs propres biens, de porter des actions en justice et de conclure des contrats (1964); l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne interdisant toute discrimination basée sur le sexe (1975); la disparition de la notion d'autorité paternelle du Code civil au profit de la notion d'autorité parentale (1977); la reconnaissance de l'égalité entre les conjoint-e-s permettant aux femmes de conserver leur nom et de le transmettre à leurs enfants (1981); l'annonce par le gouvernement provincial de règles visant l'atteinte de la parité entre les hommes et les femmes dans les conseils d'administration d'État (2006), etc.

Si certains droits, comme celui de voter, sont aujourd'hui indiscutables, qu'en est-il de la discrimination basée sur le sexe, alors que les femmes continuent de toucher un salaire moindre que celui des hommes? Qu'en est-il de la parité dans les lieux décisionnels alors que les femmes y demeurent sous-représentées? Qu'en est-il de l'égalité entre les conjoint-e-s alors que les femmes continuent de sacrifier leur carrière professionnelle pour s'occuper des enfants en plus de consacrer plus de temps que leur conjoint aux tâches domestiques? Et que dire des violences exercées contre les femmes, notamment les violences conjugales, qui ajoutent aux barrières qui freinent les droits des femmes. Ces violences ne sont pas sans conséquence sur la santé physique et psychologique de celles qui les subissent. De plus, il n'est pas rare que les conjoints aux comportements violents exercent un contrôle financier et social qui prive la conjointe de ses revenus et de son réseau social. Plus gravement encore, les violences conjugales coûtent la vie à plusieurs femmes et enfants chaque année.

Ainsi, l'accès des femmes à l'égalité n'est-il pas constamment limité? C'est pourquoi nous continuons de lutter pour un monde d'égalité et de justice ... sans limites!

Sites consultés le 15 mars 2017 : http://femmes.ftq.qc.ca/184-2/; https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/constante-progression-des-femmes-2013.pdf

Vous voulez en savoir davantage sur nos ressources, vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous ou visitez-nous au www.alliancegaspesienne.com ou suivez-nous sur Alliance gaspésienne

Le Centre Louise-Amélie Sainte-Anne-des-Monts 418 763-7641 cla.inc@globetrotter.net L'Émergence Maria 418 759-3411 emergenc@globetrotter.net La maison Blanche-Morin Pabos 418 689-6288 lmbm@globetrotter.net

Pour un avenir sans violence...
Initiative

Compétence

Synergie